

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le mercredi, 6 juillet 2022 à 20h35, à l'Édifice municipal de Sainte-Paule situé au 102, rue Banville.

Sont présents les membres du conseil :

La mairesse, madame Johanne Deschênes
La conseillère, madame Mylaine Bégin, siège #2
La conseillère, madame Marie-Claude Bergeron, siège #3
La conseillère, madame Madeleine Bouffard, siège #4
Le conseiller, monsieur Guillaume Villeneuve, siège #5
Le conseiller, monsieur Jean-François Bouillon, siège #6

Est absent :

Le conseiller, monsieur Roger Tremblay, siège #1

Le conseil municipal a renoncé au début de la séance à l'avis de convocation devant être effectué par courriel au moins deux (2) jours avant la présente séance, en signant tous l'avis de renonciation, sauf le conseiller monsieur Roger Tremblay, étant absent et à l'extérieur de la province, en ce jour,

Constat du quorum sous la présidence de la mairesse, madame Johanne Deschênes. Madame Mélissa Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière, assiste en tant que secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h38.

2022-07-147

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRE

- Constatation du quorum et ouverture de la séance;
- Lecture et approbation de l'ordre du jour.

GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE

URBANISME & MISE EN VALEUR DU MILIEU

- Avis de motion – Règlement 406-22 modifiant le Plan directeur de l'aménagement du territoire de la Municipalité de Sainte-Paule numéro 383-19 – Règlement numéro 383-19 afin de définir les objectifs d'aménagement à l'agriculture urbaine;
- Avis de motion – Règlement 407-22 modifiant le Règlement de zonage 384-19 afin d'interdire les établissements de résidences principales (ERP) dans les zones à dominance de villégiature du lac-du-portage, favoriser la pratique de l'agriculture urbaine et apporter diverses modifications.

TRANSPORT

HYGIÈNE DU MILIEU (PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)

SÉCURITÉ

SPORT & LOISIRS

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 juillet 2022, comme préparé et lu.

AVIS DE MOTION **RÈGLEMENT NUMÉRO 406-22 MODIFIANT LE PLAN DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE – RÈGLEMENT NUMÉRO 383-19 AFIN DE DÉFINIR LES OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT À L'AGRICULTURE URBAINE**

La conseillère Marie-Claude Bergeron donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil municipal, le Règlement numéro 406-22 modifiant le Plan directeur de l'aménagement du territoire de la municipalité de Sainte-Paule – Règlement numéro 383-19 afin de définir les objectifs d'aménagement à l'agriculture urbaine.

AVIS DE MOTION **RÈGLEMENT NUMÉRO 407-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 384-19 AFIN D'INTERDIRE LES ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCES PRINCIPALES (ERP) DANS LES ZONES À DOMINANCE DE VILLÉGIATURE DU LAC-DU-PORTAGE, FAVORISER LA PRATIQUE DE L'AGRICULTURE URBAINE ET APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS**

La conseillère madame Madeleine Bouffard donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil municipal, le Règlement numéro 407-22 modifiant le Règlement de zonage 384-19 afin d'interdire les établissements de résidences principales (ERP) dans les zones à dominance de villégiature du Lac-du-Portage, favoriser la pratique de l'agriculture urbaine et apporter diverses modifications.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soulevée.

2022-07-148 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guillaume Villeneuve, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE lever la séance à 20h42.

Je, Johanne Deschênes mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

* L'usage du **masculin** a pour seul but d'**alléger** le **texte**.

Mélissa Levasseur
Greffière-trésorière et directrice générale

Johanne Deschênes
Mairesse